Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 001-200029999-20260917-D_2026_49-DE

D-2026-49

Rives de l'Ain
Pays du Cerdon
Communauté de communes

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPÉTENCE CONFÉRÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 13 MAI 2026

Objet : Convention pour les collaborateurs bénévoles pour l'année scolaire 2026-2027

La Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon (CCRAPC) souhaite pouvoir accueillir des collaborateurs bénévoles au sein de ses établissements d'accueil d'enfants.

Le collaborateur bénévole est la personne qui apporte son concours à une collectivité publique à l'occasion d'activités très diverses. Le collaborateur occasionnel et bénévole est celui qui, en sa qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit concurremment avec des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément.

En l'espèce, le collaborateur bénévole interviendra uniquement sous la supervision des agents de la collectivité et dans le cadre des activités prévues par le projet d'établissement.

La Présidente,
DECIDE de signer la convention-type, annexée ci-jointe.
DECIDE de signer toute convention permettant l'accueil de collaborateur bénévole à compter de ce jour et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026-2027.

Fait à Jujurieux, le 17 septembre 2026
La Présidente,
Angie AIME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

1, Place de l'Hôtel de Ville – 01640 JUJURIEUX
Tél. 04 74 37 13 32 • accueil@ain-cerdon.fr

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 001-200029999-20260918-D_2026_50-DE

D-2026-50

Rives de l'Ain
Pays du Cerdon
Communauté de communes

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPÉTENCE CONFÉRÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 13 MAI 2026

Objet : Convention de location de la salle polyvalente l'Athol avec la commune de Neuville-sur-Ain

Dans le cade des Semaines Européennes du Développement Durable du 18 septembre au 8 octobre 2026, la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon (CCRAPC) organise le mardi 22 septembre 2026, une table-ronde sur la thématique de l'élevage ouverte au public, nécessitant la mise à disposition de la salle l'Athol par la mairie de Neuville-sur-Ain. Ce débat s'inscrit dans le cadre des réflexions menées pour le Plan Alimentaire Territorial (PAT).

Cette location est consentie à titre gratuit.

La location de la salle polyvalente l'Athol commence le mardi 22 septembre 2026 à 10 heures jusqu'à 23 heures 30.

La Présidente,
DECIDE de signer la convention de location de la salle polyvalente l'Athol avec la commune de Neuville-sur-Ain, annexée ci-joint.

Fait à Jujurieux, le 18 septembre 2026
La Présidente,
Angie AIME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

1, Place de l'Hôtel de Ville – 01640 JUJURIEUX
Tél. 04 74 37 13 32 • accueil@ain-cerdon.fr

Rives de l'Ain
Pays du Cerdon
Communauté de communes

Envoyé en préfecture le 20/09/2026
Reçu en préfecture le 20/09/2026
Publié le 21/09/26
ID : 001-200029999-20260918-D_2026_51_1-DE

D-2026-51

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPÉTENCE CONFÉRÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 13 MAI 2026

Objet : Contrat d'entretien de la climatisation – Accueil de loisirs sans hébergement de Jujurieux « Au Pays des Za'Mi »

Le bâtiment de l'accueil de loisirs intercommunal « Au Pays des Za'Mi » à Jujurieux est équipé de deux systèmes de climatisation dans ses salles d'activités. Afin d'assurer leur bon fonctionnement et leur entretien régulier, la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon a fait appel à l'entreprise AINDUIT Electricité Générale de Jujurieux.

Le contrat prévoit une visite d'entretien annuelle comprenant le nettoyage des filtres, la vérification générale des appareils, le contrôle du circuit de réfrigération et l'établissement d'un rapport d'intervention. Toute réparation éventuelle fera l'objet d'un devis préalable.

Coût annuel du contrat :

Désignation	HT	TVA 20 %	TTC
Entretien climatisation – Salle d'activités du Bas	135,66 €	27,13 €	162,79 €
Entretien climatisation – Salle d'activités du Haut	135,66 €	27,13 €	162,79 €
TOTAL ANNUEL	**271,32 €**	**54,26 €**	**325,58 €**

Le règlement s'effectuera par voie dématérialisée via la plateforme Chorus Pro.

Le contrat est conclu pour 2 ans à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction.

La Présidente,
DÉCIDE de signer le contrat d'entretien de la climatisation de l'ALSH de Jujurieux avec l'entreprise AINDUIT Electricité Générale, annexé à la présente décision.

Fait à Jujurieux, le 18 septembre 2026
La Présidente,
Angie AIME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

1, Place de l'Hôtel de Ville – 01640 JUJURIEUX
Tél. 04 74 37 13 32 • accueil@ain-cerdon.fr

Rives de l'Ain
Pays du Cerdon
Communauté de communes

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 001-200029999-20260928-D_2026_52-DE

D-2026-52

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPÉTENCE CONFÉRÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 13 MAI 2026

Objet : Convention de partenariat avec l'association Tremplin pour la collecte et la valorisation des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) – Projet « Textile 360 »

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L.5211-9 relatifs aux délégations de pouvoirs de la Présidence ;
Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 mai 2026 portant délégation de compétence à la Présidente ;
Vu les statuts de la communauté de communes ;
Vu la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés exercée par la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon ;

La Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon et l'association Tremplin souhaitent s'engager dans un partenariat visant à instaurer un fonctionnement en économie circulaire (démarche « Textile 360 »), en privilégiant le réemploi et le traitement local des textiles collectés sur le territoire, au détriment de leur export.
Ce partenariat est également basé sur l'engagement de la filière Refashion (éco-organisme en charge de la collecte des écotaxes et du financement de la collecte, du réemploi et du recyclage des Textiles, Linges et Chaussures) en faveur d'une transformation de la filière textile vers des pratiques plus locales et vertueuses.

La présente convention précise les modalités d'organisation de ce partenariat, notamment la participation financière de la collectivité à hauteur de 0,1€ par habitant et par an les 2 premières années. Il est envisagé que la convention soit conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 3 ans.

Enfin, il est prévu que l'association Tremplin soit le collecteur unique des TLC sur l'ensemble des 14 communes du territoire (hors collectes sur domaine privé), par l'installation et la collecte de conteneurs dédiés, sans facturation ni dédommagement financier pour la collectivité.

La Présidente,
DECIDE de signer la convention de partenariat pour la collecte et la valorisation des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) avec l'association Tremplin, annexée ci-jointe.

Fait à Jujurieux, le 28 septembre 2026
La Présidente,
Angie AIME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

1, Place de l'Hôtel de Ville – 01640 JUJURIEUX
Tél. 04 74 37 13 32 • accueil@ain-cerdon.fr